

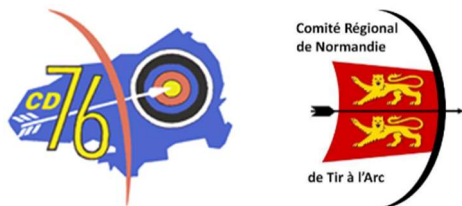


Aumale

Championnat départemental de Seine-Maritime Beursault 2022

Qualificatif pour le championnat de France et pour le classement final du championnat du comité régional de Normandie.

La compagnie des archers aumalois et le comité départemental de Seine-Maritime de tir à l'arc ont le plaisir de vous inviter à participer au championnat départemental beursault (ouvert) qui se déroulera au jeu d'arc situé route de Forges à Aumale les :



	Début des tirs		
Samedi 04/06/22		13h00	16h00
Dimanche 05/06/22	9h00	13h00	
Samedi 02/07/22		13h00	16h00
Dimanche 03/07/22	9h00	13h00	
Samedi 10/09/22		13h00	16h00
Dimanche 11/09/22	9h00	13h00	

- Ouverture du greffe : 1 heure avant le début des tirs
- Inspection du matériel : 15 minutes avant le début des tirs
- Echauffement : 20 minutes sur pas de tir annexe + 2 Haltes d'essai

Seules les dates mentionnées ci-dessus sont qualificatives pour le championnat départemental. Pour tout autre départ, nous contacter pour la disponibilité (minimum de 4 archers).

Licences 2022 ou pièce d'identité à présenter au greffe

Tenue de club ou blanche souhaitée

Catégorie et distances de tir :

Minimes et benjamin : 30 mètres.

Cadet, junior, S1, S2, S3 : 50 mètres

Classement et récompenses :

Le 11 septembre 2022 à la fin des tirs.

Récompenses du comité départemental pour les archers seinomarinis aux trois premiers de chaque catégorie.

Prix aux noirs :

Un prix au noir (plus belle flèche) vous est proposé pour 2€ supplémentaires. 3 catégories : Adultes classique, adultes poulies, jeunes toutes armes confondues. Récompenses au prorata des mises dans chaque catégorie

Droit d'inscription : 7 €

<http://compagnie-archers-aumalois.fr>
COMPAGNIE DES ARCHERS AUMALOIS E.S.A
N° FFTA 0976113

Inscriptions et règlements :

Frédéric Bredel
14 route du bord des bois
76390 Le Caule-Sainte-Beuve

E-Mail : inscription@compagnie-archers-aumalois.fr

Tél : 06.61.35.04.92 (De 18 h à 21h)
en cas d'urgence seulement.

Les inscriptions ne seront définitives qu'à réception de la feuille d'inscription ci-jointe et du règlement par chèque à l'ordre de la Compagnie des Archers Aumalois.

LE CONCOURS SE DEROULERA SELON LES REGLEMENTATIONS SANITAIRES EN VIGUEURS

